

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D116

Séance du 17.12.2020 – Convocation du 8.12.2020

Compte rendu affiché le 24 décembre 2020

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Séverine DEJOUX

Présents :

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Nicolas PASTY, Florence GAGNEUR, Florian JEDYNAK, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MASSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON.

Absents représentés

Edith ORESTA par Eva ARTETA-CRISTIN ; Florence BERGER par Vincent ALAMERCERY ; Roger PEDOJA par Anne MOREL ; Odile BALTHAZARD par Isabelle MAILLARD-BOGAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Tarifs foires et marchés

Suite à une erreur matérielle dans la délibération adoptée le 28 novembre 2020, il convient de délibérer à nouveau afin de fixer les tarifs applicables aux droits de places pour les foires et marchés pour application à compter du 1^{er} janvier 2021.

	MARCHÉ HEBDO		FOIRE DU 1 ^{er} MAI	
	2020	2021	2020	2021
Pour les abonnés marché : ml/trimestre pour le marché ou ml pour la foire	7.70	7.70	7.10	7.10
Non-abonnés au marché : ml pour le marché ou ml pour la foire				
Abonnés au marché : ml supplémentaire pour le marché (prix pour 1 marché)	1.70	1.70	22.30	22.30
Débride le ml	Sans objet		71.00	71.00
Raccordement électrique				
- Abonnés marché prix par trimestre	25.30	25.30		
- Non abonnés prix par marché ou pour la foire	3.50	3.50	9.10	9.10

La perte de la clé d'ouverture des bornes du marché sera facturée 60€.

Le paiement de l'abonnement est suspendu dès 3 mois d'absence pour accident ou maladie.

CIRQUES - VOGUES - AMBULANTS SEMAINE	VOGUE DU 1 ^{er} MAI			
Cirques par m ² /jour de représentation	1.05	1.05		
Forfait journalier fluides pour les cirques	6.60	6.60		
Forfait journalier électricité			7.50	7.50
- Petits Métiers :				
Jour férié	36.00	36.00	51.00	51.00
Jour de week-end	15.20	15.20	15.20	15.20
- Salles de Jeux				
Jour Férié	56.00	56.00	76.50	76.50
Jour de week-end	23.50	23.50	23.30	23.30
- Gros Métiers				
Jour férié	86.50	86.50	122.00	122.00
Jour de week-end	35.50	35.50	35.40	35.40
Boutiques, bancs et stands				
- le ml/jour férié	2.15	2.15	3.10	3.10

- le ml/jour de week-end	1.00	1.00	1.00	1.00
Jeux à pièces ou jetons				
- le ml/jour férié	3.60	3.60	4.10	4.10
- le ml/jour de week-end	1.50	1.50	1.50	1.50
Stationnement caravanes / jour	3.00	3.00	4.00	4.00
AMBULANTS SEMAINE				
- Forfait Journalier	10.10	10.10		
- Forfait journalier électricité	3.50	3.50		
CAMION MAGASIN				
Vente sur Déballage				
- Forfait journalier	61.00	61.00		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- VU la délibération du 28 novembre 2020,
- **ADOpte les tarifs communaux de droits de places pour les foires et marchés comme fixés ci-dessus pour l'année 2021,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 17 décembre 2020

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 24/12/2020
- Publication ou affichage le 4/01/2021

Eric BELLOT, Maire